



Calcul emprise au sol parcelle contenant zone UC+Agricole

Par lolomolinari

Bonjour,
sur une parcelle totale de 2000m² composée de 500M² en zone UC et 1500M² en zone agricole, la surface d'emprise au sol pour construire est elle calculée sur la totalité ou uniquement sur la partie en zone UC ?
En vous remerciant,
Laurent

Par Al Bundy

Bonjour,

Le terrain est à cheval sur 2 zones du PLU, l'emprise au sol est donc calculée en fonction de la surface correspondant à chacune, selon le coefficient d'emprise au sol (CES) de la zone.

Donc sur la partie de terrain en zone UC vous aurez droit à 500 x CES, et en zone A ce sera 1500 x CES.

Par lolomolinari

Merci, la partie de 1500M² étant agricole, ce sera 0M² autorisé ...